



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E76175

VALABLE JUSQU'AU

28/09/2026

ÉDITÉ LE

10/11/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/09/1987

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 27/08/2024

55 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :

RC LORIENT 87 B 374

Siret : 342 261 591 00024

Code NACE : 4391A

Numéro caisse de congés payés : 5419429

Assurance Responsabilité Travaux :

GAN 229371870012

Assurance Responsabilité Civile :

GAN 229371870012

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2025

Raison sociale : COMBLES D'EN FRANCE BRETAGNE

3 IMPASSE DE TREVEGAT

ZA DE PEN ER PONT

56400 PLOEMEL

Téléphone : 02 97 56 59 03

Fax :

Portable :

Site Internet : <http://www.combles-bretagne.com>

E-mail : contact@combles-bretagne.com

Responsabilité légale :

SYNERBAT DEVELOPPEMENT (842 437 113) / MARQUIS CHRISTIAN PRÉSIDENT

Effectif moyen : 12

Tranche de classification : EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
2301	Fourniture et pose de charpente traditionnelle, en bois lamellé collé et structure en bois (Technicité courante) Mention RGE	03/07/2025
3511	Fourniture et pose de menuiseries extérieures (Technicité courante) Mention RGE	29/09/2024
9161	Transformation et aménagement de combles Mention RGE	03/07/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	01/01/2021
o Fenêtres de toit	22/05/2025
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.